

INFOSPORT 71

La Lettre de Liaison du Comité Départemental Olympique et Sportif de Saône-et-Loire

Avril 2009 n°37



Développement durable : le Sport s'engage

Femmes et Sport : La place des femmes dans les instances

Centre Ressources (CRIB): Informations diverses

Conseil Régional : Prix Maurice Guichard

Lutte contre la violence : Avis de M. le Préfet

CREPS de Mâcon : une fermeture annoncée

Annecy : ville candidate pour les Jeux d'Hiver de 2018

Fair-Play et Lutte contre les incivilités dans le sport



ECO MANIFESTATION : «Développement Durable, le sport s'engage»

Le mouvement sportif partage les enjeux du Grenelle de l'Environnement. Il est même particulièrement concerné. L'offre croissante des pratiques sportives accroît leur impact potentiel. Le sport, par les valeurs qu'il incarne et qu'il promeut, doit mettre en oeuvre un mode de Développement Durable.

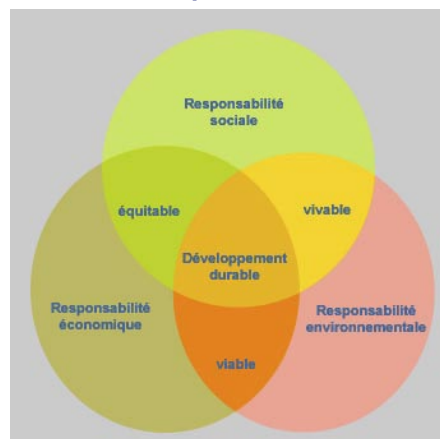
La genèse.

Les instances sportives ont depuis 15 ans fait du Développement Durable un axe fort de leurs réflexions. Ainsi le CIO, **en 1994**, lors du dixième congrès Olympique à Paris, intégrait, dans la charte Olympique, la nécessité de protéger l'environnement. Une commission «sport et environnement» a d'ailleurs été créée **en 1995**. **En 1999**, le CIO réalise son Agenda 21 «Le sport pour le Développement Durable», adopté la même année à Rio par les membres du mouvement Olympique. Le CIO recommandait à l'ensemble de ses composantes de s'engager en faveur du Développement Durable ; ce que le Comité National Olympique et Sportif Français décidait de faire **dès 2002** à travers une enquête et une réflexion qui aboutirent **en 2003** à adopter et à publier l'Agenda 21 du Sport Français. Le CNOSF a été le premier comité national olympique à adopter son Agenda 21. En France, le mouvement sportif a été le premier mouvement associatif à adopter un Agenda 21 national. L'Agenda 21 du sport français est un document de référence qui explicite les relations que le sport peut et doit entretenir dans une perspective de Développement Durable.



La « Charte du sport pour le Développement Durable ».

Il fallait compléter cet Agenda 21 par un document qui exprime, au-delà des promesses, les engagements du sport dans le domaine du Développement Durable. Il s'organise autour de huit objectifs qui constituent «la charte du sport pour le Développement Durable ». Ces thèmes ont été choisis en fonction de leur importance et de la capacité du mouvement sportif à les atteindre. La charte est d'application purement volontaire. Elle est téléchargeable sur le site du CNOSF : http://www.comite-olympique.asso.fr/files/File/actions/environnement-devdur/20080704_charte_manifestation.pdf



« Développement Durable, le sport s'engage ».

La prise en compte du Développement Durable à toutes les étapes de la mise en place de manifestations sportives est une des recommandations principales de «la charte du sport pour le Développement Durable».

Afin d'aider les futurs organisateurs de manifestations sportives à s'impliquer de manière active dans le Développement Durable, le CNOSF a créé un outil spécifique : la «charte des manifestations durables et écoresponsables». Cette nouvelle charte, comme la précédente, est une adhésion volontaire de l'organisateur d'une manifestation sportive. Cela ne décrédibilise pas la démarche, bien au contraire. Cet engagement doit être lisible (pour le public, les partenaires, les autorités compétentes). Il doit être également visible (l'organisateur fait évoluer ses pratiques habituelles de façon significative) et doit rendre compte de l'ensemble des actions effectuées et des résultats obtenus auprès de l'ensemble des parties prenantes. Cette charte constitue un cahier des charges qui doit aider

les organisateurs à disposer de directives et de conseils, à planifier leurs interventions. Son respect permet aux organisateurs d'utiliser la marque du CNOSF «Développement Durable, le sport s'engage». Bien sûr, au préalable, pour être autorisé à se réclamer de la charte et de la marque, l'organisateur doit présenter un dossier auprès d'une «autorité» agréée par le CNOSF, principalement le réseau des CROS (Comité Régional Olympique et Sportif) et CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif).

Pourquoi y adhérer ?

Pour un organisateur, cette charte représente un guide adapté aux manifestations sportives. Elle permet de communiquer sur son engagement (volontaire) en faveur du Développement Durable et ainsi répondre à une demande de plus en plus pressante de la part du public (sportif ou simple accompagnateur) mais aussi des partenaires et financeurs.

Quels critères respecter ?

La charte comprend des thèmes d'actions dans quatre domaines que sont la gouvernance, le social, l'environnement et l'économique. Les signataires s'engagent à respecter huit actions réparties dans les quatre sphères. Ce peut être privilégier le commerce de proximité ; mettre en place une commission spécifique Développement Durable chargée de repenser (bien en amont) la mise en place de la manifestation ; privilégier la vente de produits et souvenirs issus du commerce équitable ; produire un rapport Développement Durable de la manifestation ; valoriser les bénévoles ; proposer des stands et activités autour du thème du Développement Durable ; contribuer à la promotion de ces valeurs ; encourager fortement le covoiturage et les transports en commun ; évaluer l'impact sur l'environnement ; communiquer autour des économies d'énergie (eau, électricité, forêts, etc.). Bref, des actions multipliables à l'infini de vos idées.

Comment y adhérer ?

Dans un premier temps il faut prendre contact avec votre CDOS ou CROS, trois mois au moins avant la manifestation. Il n'y a pas de document type à remplir mais après étude de votre demande, votre CDOS ou CROS donne, ou non, son agrément. Cet agrément donne lieu à une signature officielle de la charte par le club au cours d'une opération de communication à laquelle sont invitées les parties prenantes de la manifestation.

Les Informations du Centre de Ressources et d'Informations pour les Bénévoles



Services de l'Etat : quels nouveaux interlocuteurs?

La révision générale des politiques publiques (RGPP) est en cours. Même si rien n'est encore arrêté, l'architecture des futurs services de l'Etat se précise progressivement.

AU NIVEAU NATIONAL

Les établissements verront leurs missions «resserrées et mieux articulées aux territoires». L'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (Injep), qui va perdre 40% de ses effectifs, se verra vraisemblablement doté de nouvelles missions en devenant un «centre d'analyse et de prospective des questions de jeunesse». Il serait mis en réseau avec les Centres Régionaux d'Education Populaire et de Sport (CREPS) qui deviendraient des centres de ressources pour accompagner les territoires dans la mise en oeuvre de leurs politiques de développement social et éducatif. Pour sa part, l'Institut National du Sport et de l'Education Physique (INSEP) serait mis en réseau avec la dizaine de CREPS élus «haut niveau».

AU NIVEAU REGIONAL

Les CREPS seraient répartis en trois lots:

- les CREPS exclusivement sportifs, consacrés au haut niveau et mis en réseau avec l'INJEP;
- les CREPS se consacrant à la formation qui seraient transférés aux collectivités locales avec maintien de certains personnels de l'Etat;
- enfin ceux qui ne font que de «l'hôtellerie» et qui seraient fermés ou cédés.

La région sera désormais l'échelon principal des politiques publiques. C'est ainsi que les préfets de région auront autorité sur ceux des départements. L'organisation régionale reposera sur huit directions. L'une sera la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale), issue du regroupement de la DRJS avec le pôle social de la DRASS et les directions régionales de l'ACSE (Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances). Cette dernière perd son autonomie et une partie de ses effectifs et de son budget au profit du futur OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) placé dans le giron du ministère de l'Identité Nationale.

AU NIVEAU DEPARTEMENTAL

Les services seront regroupés en deux ou trois directions interministérielles, dont la Direction Départementale Population et Cohésion Sociale, au sein de laquelle se retrouveront les agents de la DDJS. Ceux-ci craignent d'être orientés vers la réparation sociale au détriment de ses missions éducatives et de développement social ; une crainte identique à celle des agents de l'ACSE qui ont peur de se retrouver noyés dans un ensemble voué au sport et aux loisirs.

Le secteur jeunesse, sports et vie associative, comme l'action sociale et le pôle intégration de l'ACSE, devront chacun se trouver une place originale au sein de ces nouveaux ensembles, afin de ne perdre ni le sens de leurs missions respectives ni leurs relations privilégiées aux associations.

CALENDRIERS

1ère phase: de juillet à novembre 2008, les préfets élaborent une proposition de réorganisation départementale dont l'esquisse est transmise au gouvernement;

2ème phase: décembre 2008, examen et fixation des modalités de mise en place par la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique).

3ème phase: fin décembre 2008, le Premier ministre demande aux préfets de lancer la réorganisation.

Préfiguration: courant 2009, expérimentation dans une région.

Mise en oeuvre: 2010, création des nouvelles directions dans tous les départements.

Source: Associations, mode d'emploi n°104

L'avenant n° 36 relatif aux salaires a été étendu



Cet avenant est le fruit de négociations salariales. Son apport majeur est l'augmentation échelonnée de la valeur du SMC (Salaire Minimum Conventionnel) à compter du **1er avril 2009**.

Depuis le 1er janvier 2008, le SMC est à 1261 €. Dès l'entrée en vigueur des dispositions de l'**avenant n°36**, le SMC passerait à **1274.87 € au 1er avril 2009, à 1281.25 € au 1er septembre 2009, et à 1294.06 € au 1er janvier 2010**.

En outre, le salaire brut réel de l'ensemble des salariés devra augmenter au moins du montant des augmentations de chaque groupe. Cet avenant a été étendu par **arrêté ministériel du 16 février 2009** (publié au JO du 24 février 2009). Les dispositions de cet avenant deviendront obligatoirement applicables à tous les employeurs de la branche sport, à compter du **1er avril 2009**.

Indemnités kilométriques : Nouveau Barème

L'administration fiscale vient de publier les nouveaux barèmes kilométriques permettant d'évaluer la fraction des indemnités kilométriques exonérée de cotisations sociales, lorsque le salarié est contraint d'utiliser son véhicule personnel à des fins professionnelles. Pour toute information : <http://www.urssaf.fr>

Trivial Prévention Sport et Handicaps

Le « trivial prévention sport et handicaps » est un jeu interactif dont l'objet est de promouvoir les activités physiques en faveur des personnes en situation de handicap. C'est un outil d'information, d'éducation et de formation. Il répond aussi à une exigence d'accessibilité pour toute personne valide ou en situation de handicap. Il est le dernier né d'une collection de jeux pédagogiques de la collection Trivial (Santé, Dopage, Drogues) conçus et distribués par la SEDAP (Société d'Entraide et d'Action Psychologique) implantée à Dijon. Pour plus d'information : <http://www.trivial-prevention.fr>



Conseil Régional : Soirée du Sport au féminin - Prix Maurice Guichard

La soirée Sport au féminin s'est déroulée, **vendredi 6 mars 2009**, en présence de **François PATRIAT**, président du conseil régional de Bourgogne, **Safia IBRAHIM-OTOKORÉ**, vice-présidente chargée de la jeunesse, du sport et des relations internationales et **Jean-Pierre PAPET**, président du comité régional olympique et sportif de Bourgogne. Cette soirée a été l'occasion de mettre en lumière les clubs sportifs féminins de Bourgogne et de rendre hommage à quatre dirigeantes bourguignonnes particulièrement dynamiques.

Elle a, tout d'abord, été l'occasion de rappeler l'implication du conseil régional de Bourgogne en matière de sport, notamment féminin. Le budget régional est, ainsi, passé de 3,5 à 10 millions d'euros entre 2004 et 2009. Il permet :

- d'encourager les projets des dirigeants,
- de doter le territoire d'équipements performants,
- de développer l'emploi sportif en milieu rural,
- d'offrir aux 350 000 licenciés un égal accès à une pratique sportive compétitive ou de loisirs,
- de soutenir les meilleurs sportifs et clubs régionaux,
- d'encourager les personnes présentant un handicap à s'épanouir à travers le sport,
- d'accompagner l'éducation physique et sportive dans les lycées.

Durant la soirée, échanges et témoignages ont tenu une place importante. En présence, notamment, de Carine Erard, enseignante-chercheuse en sciences sociales à la faculté du sport, de Brigitte Deydier, directrice technique nationale de judo et ancienne championne du monde, les participants ont pu échanger sur des questions comme : «Quels sont les freins à la pratique sportive féminine et à la prise de responsabilités dans les instances dirigeantes et les moyens à mettre en œuvre pour y remédier ?».

Elle a permis, ensuite, de mettre sur le devant de la scène 18 clubs représentatifs du sport féminin bourguignon et de leur remettre les trophées Sport au féminin (liste des clubs téléchargeables ci-dessous).

Le prix **Maurice GUICHARD** a été remis à 4 dirigeantes de club, une par département, qui se sont particulièrement illustrée durant l'année : **Cathy HÉDIEUX** pour la Côte-d'Or, association sportive de canoë kayak les «Alligators» de Sainte-Marie sur Ouche, **Sylvette CHRÉTIEN** pour la Nièvre, club de l'A.S.F.U.S.A. de Nevers, **Maggy DESCHAMPS** pour l'Yonne, de l'association circuit icaunais cycliste, **Amandine NUGUET** pour la Saône-et-Loire du club du CSL Saint-Vallier. Pour l'avenir, ce prix devrait être encore plus médiatisé.



Les 4 dirigeantes de club ayant reçu le prix Maurice GUICHARD : Amandine NUGUET, Sylvette CHRÉTIEN, Maggy DESCHAMPS et Cathy HÉDIEUX

CREPS de Mâcon : une fermeture annoncée pour le 1er septembre 2009

Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), il sera mis fin au 1er septembre prochain au fonctionnement du CREPS de Mâcon sous la forme d'un établissement public national. Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Saône-et-Loire, l'Association des Régions de France (ARF) et l'Association des Départements de France (ADF) ont soutenu cette structure. Nous restons toutefois très étonnés des décisions unilatérales prises par le ministère et le manque de concertation avec les acteurs du monde sportif.



Les partenaires Institutionnels du Sport en Saône-et-Loire



Ils soutiennent le CDOS 71



Rédaction Avril 2009 : MM.B.Ponceblanc, G.Gueugnon

(Mmes L.Baillet, V.Reb, M. J.Coffard)

Courriel : cdos71@wanadoo.fr, Tél / Fax : 03-85-57-63-00, Site Internet : www.cdos71.asso.fr

Ce bulletin a été édité en partenariat avec le CREDIT AGRICOLE Centre est

FEMMES ET SPORT

Par Liliane BAILLET, Vice-présidente du CDOS de Saône-et-Loire

RAPPORT PLURIANNUEL SUR LA FÉMINISATION DU SPORT

Edité par le pôle ressources national « sport, famille et pratiques féminines . 2004-2007».

1°) La place des femmes en tant qu'élues politiques :

- **Parlement en 2008** : Députées : 22,9 %, Sénatrices : 18,2 %.
- **Assemblée nationale** : En 2007 les femmes représentaient 41,6 % des candidats mais seulement 18,5 % des élus (quatre fois plus qu'en 1978).
- **Gouvernement** : En 2007, 46,7 % de ministres femmes mais seulement 1/4 des Secrétaires d'Etat.
- **Les communes** : Les femmes représentent 13,8 % des maires et 34,96 % de conseillers municipaux.
- **Les Conseils Régionaux et Départementaux en 2007** :

	Conseils Régionaux	Conseils Départementaux
Elues	48,5 %	10,6 %
Présidentes	7,7 %	3%
Elues chargées des sports	20%	10 ,2%
Présidentes de commissions sport	27,7%	12%



Françoise SAUVAGEOT,
présidente de la FF
EPGV

2°) La place des femmes en tant que responsables au sein des services de l'Etat

Les préfetures :Préfètes de région : 3,84 %, Préfètes de département : 8%

Ministère de la Santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative : Directrices : 25 %, Adjointes aux chefs de bureau : 67,6 %

Inspectrices et professeures de sport : Inspectrice : 28 %, Professeures de sport : 50 %

DTN, entraîneurs nationaux : DTN :5,8 % (1 sur 20), Entraîneurs nationaux : 9,6 % (1 sur 10)

DRDJS, DDJS, CREPS :

	DRDJS	DDJS	CREPS	Ecoles et instituts
Directrices	4,5 %	17,3	8,3%	0%

3°) Place des femmes dans les services des sports des collectivités territoriales :

	Conseils Régionaux	Conseils Généraux	Communes	
Directrices des sports	8,3%	31,6%	11,1%	*en baisse partout depuis 2004
Responsables du service des sports	0 %	29,6%	23,1%	*en baisse partout depuis 2004 sauf communes

4°) Place des femmes dans le mouvement sportif :

CNOSF, CROS ET CDOS :

	CNOSF	CROS	CDOS	
Présidente	0%	0%	9,1%	
Trésorière	0%	3,7%	8,3%	
Secrétaire générale	0%	21,4%	23%	Les femmes représentent 1/5des SG
Conseil d'administration	4,4%			

Les Fédérations :

	Fédérations sportives confondues	Fédérations unisport olympiques	Fédérations unisport non olympiques	Fédérations multisports	Fédérations Champ du handicap	FSU
Présidente	6,1%	0%	3 ,4%	23,5%	33,3%	0%
Trésorière	10,9%	10%	8,8%	18,8%	33,3%	0%
Secrétaire générale	20,2%	16,7%	25,9%	6,3%	50%	0%
Conseil d'administration	25,9%	17 ,6%	18,2%	46,7%	0%	50%

Les Ligues, Comités Régionaux et Départementaux :

	Ligues	Comités Départementaux
Présidente	11,1%	14,9%
Trésorière	21,1%	25,9%
Secrétaire générale	34,2%	37,3%
Membre du bureau	21,2%	25,5%
Membre du Comité directeur	20,9% (1/5 des membres)	24,3% (1/4 des membres)

5°) la pratique sportive féminine

Les femmes représentent 35 % des pratiquants au sein des fédérations. Les disciplines et leur part de licenciées féminines : en 2007

Plus de 80 %	De 60 à 79 %	Plus de 50 %	Plus de 40 %	Plus de 30 %	Plus de 20%	Moins de 5%
éducation physique et gymnastique volontaire, twirling bâton, EPPMM, Danse, sport de glace	gymnastique équitation retraite sportive randonnée pédestre	natation, USEP	UNSS UFOLEP	Basket ball Handball Tennis	Golf judo	Motocyclisme Planeur ULM Ball trap et tir Pêche aéromodélisme Rugby Football

6°) pratique sportive de haut niveau

35,2 % de sportives de haut niveau soit une proportion identique à celle des licenciées. 15,9 % de femmes juges et arbitres, 20 à 24 % de Brevetées d'Etat 1er et 2ème degré, mais 50,9 % de femmes brevetées JEPS « sport ».

Cette étude montre une répartition sexuée concrète des dirigeants d'organisations sportives. Si les femmes accèdent de plus en plus aux instances dirigeantes, elles n'accèdent pas aux fonctions hiérarchiquement les plus élevées, les plus prestigieuses. De manière générale on trouve plus facilement les femmes aux postes administratifs, d'adjointes (vice-présidente, secrétaire générale ou secrétaire générale adjointe, trésorière ou trésorière adjointe). La même logique s'applique aux postes techniques.

Les femmes à la tête des Fédérations

Entre 2004 et 2008 sur 119 fédérations sportives 4 avaient à leur tête une femme.

Femmes présidentes de fédérations olympiques : En 1999 une seule fédération Olympique était dirigée par une femme : la fédération d'équitation avec Mme **REVERDY**, ce n'est plus le cas depuis 2004.

Femmes présidentes de fédérations sportives en 2008 : **Marie-France CHARLES** : FF de course d'orientation (non réélue en 2009), **Noune MARTY** : FF de Danse (cf les élections en avril 2009)

Femmes présidentes de fédérations multisports et affinitaires en 2008: **Jeanine FAIVRE** : FF d'éducation physique et de gymnastique volontaire remplacée en mars 2009 par une autre femme : **Françoise SAUVAGEOT**.

Françoise GOT : FF d'éducation physique dans le monde moderne - sport pour tous (cf élections le 28 mars 2009).

Isabelle MALAURIE : F sportive des sourds de France (plus le cas après le regroupement avec la FF handisport).

Nouvelles présidentes élus : Depuis décembre 2008 une femme dirige une fédération multisports et affinitaire : **Françoise BOUVIER** à la tête de l'Union Nationale Sportive Léo Lagrange.

Femmes DTN et entraîneurs nationaux

Femmes D.T.N

Dominique PETIT fut la première femme nommée directrice technique nationale d'une fédération olympique française (volley-ball). En 2007 sur 60 DTN 3 femmes : **Dominique PETIT** : volley ball, **Brigitte DEYDIER** (judo) et **Isabelle GAUTHERON** (triathlon) tout récemment nommée directeur (trice ?) technique national de la FF Cyclisme.

Femmes entraîneurs nationaux et régionaux

Sur 355 Entraîneurs nationaux : 37 femmes. En 2008 sur 1 262 CTR : 194 femmes



Isabelle GAUTHERON directeur (trice ?) technique national de Cyclisme.

Actualités

- Le 1er titre de championne du monde de saut à skis a été délivré aux jeux mondiaux 2009 de ski nordique au Canada. La Fédération internationale de ski a demandé que le saut féminin soit au programme des JO de 2014. Plainte a été déposée devant la justice canadienne pour discrimination contre le comité d'organisation des futurs Jeux et demande a été faite que le saut à ski soit admis en démonstration en 2010 à Vancouver.

- **Isabelle GAUTHERON**, ex DTN en triathlon a été nommée samedi 14 mars DTN à la FF Cyclisme.

- **Jean GALFIONE** crée le concept de « concours de saut à la perche mixte ». La première compétition a eu lieu à Charléty le samedi 14 février 2009.

Cette enquête sera réactualisée en 2009 après les élections de toutes les fédérations, du CNOSF, du CNCD, des CROS, des CDOS et des CTOS.

Annecy : Ville Candidate pour l'organisation des Jeux d'Hiver en 2018

Mercredi 18 mars 2009, le Conseil d'administration du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) a choisi **Annecy pour représenter la France en tant que ville requérante à l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver 2018.**

Henri SÉRANDOUR a tout d'abord adressé un message de bienvenue à l'audience (équipes des villes candidates, représentants de l'Etat dont le secrétaire aux sports **Bernard LAPORTE**, nombreux médias) présente dans l'auditorium de la maison du sport français, retraçant le déroulement de la phase de pré-requérance à partir de septembre 2008 et concluant : «Il y aura trois déçus, mais je souhaite que tout le travail effectué puisse bénéficier à toute la montagne, au développement durable, à l'économie et au développement du sport français en général».

42 membres du CA du CNOSF se sont ensuite réunis à partir de 11h30 à huis-clos pour choisir entre Grenoble, Pelvoux, Annecy et Nice en procédant par vote électronique. Plusieurs tours étaient prévus tant qu'une ville n'atteindrait pas la majorité (en l'occurrence 22 voix ou plus), mais la décision s'est faite en un seul tour. Le résultat a été mis dans une enveloppe par **Bernard FOUCHER**, président la Chambre Arbitrale du Sport du CNOSF, qui l'a remise au président **Henri SÉRANDOUR**.

A 11h58, **Henri SÉRANDOUR** est revenu dans l'auditorium, entouré de tous les membres du CA, pour décacheter l'enveloppe et en sortir un carton sur lequel était écrit : «JO 2018 Annecy». Le résultat du vote étant de 23 voix pour Annecy, 10 pour Nice, 9 pour Grenoble et aucune pour Pelvoux.

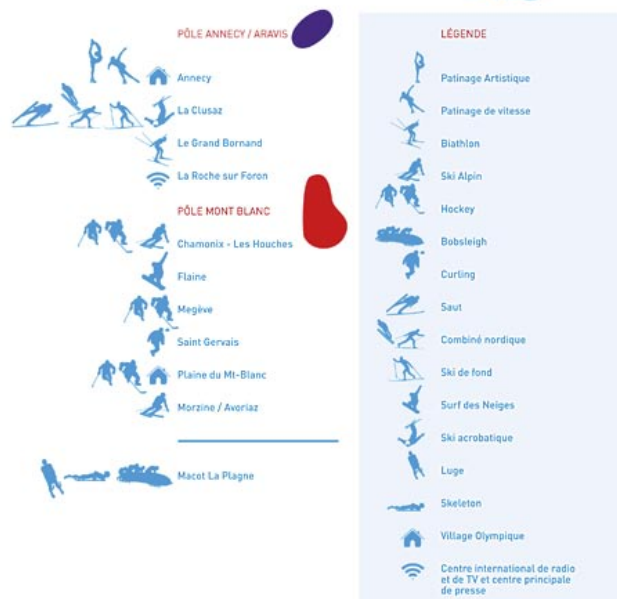
Jean-Claude KILLY, membre du Comité International Olympique où il exerce les fonctions de président de la commission de coordination pour les Jeux d'hiver, était présent ce 18 mars en tant que membre de droit du CA du CNOSF. Il a donc participé au vote et a expliqué «*Je l'ai dit à mes collègues du CNOSF, les quatre auraient pu organiser les JO. C'étaient des candidatures très différentes les unes des autres mais toutes très bonnes. C'est un chagrin de devoir en éliminer autant. Les atouts d'Annecy sont nombreux. Il faut maintenant qu'ils se mettent en ordre de marche. La concurrence sera extrêmement sévère. Ce sera une course très difficile à gagner.*»



L'enjeu grandeur nature

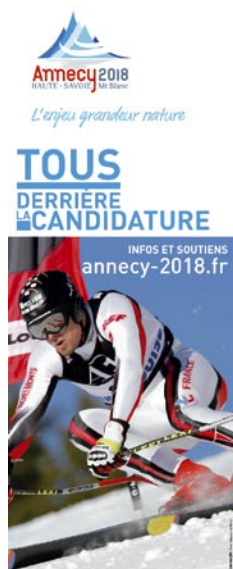
Le logo officiel de la candidature d'Annecy pour l'organisation des Jeux d'Hiver en 2018

PLAN DES SITES OLYMPIQUES D'ANNECY HAUTE-SAVOIE 2018



Annecy est ainsi la troisième ville déclarée requérante à l'organisation des Jeux d'hiver 2018 auprès du CIO, après Pyeongchang (Corée du Sud) et Munich (Allemagne). Le vote pour choisir la ville organisatrice des JO 2018 aura lieu en juillet 2011. Auparavant, il s'agira pour chaque ville (celles que l'on connaît désormais et les éventuelles autres qui se déclareront) de passer de la phase de requérance à la phase de candidature à l'issue d'une étude des experts du CIO et d'une décision du comité exécutif de l'instance internationale.

Site officiel de la candidature d'Annecy : <http://www.annecy-2018.fr>



Lutte contre la violence dans le Sport : Avis de M.le Préfet de Saône-et-Loire

La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports a développé depuis **septembre 2007** diverses actions de sensibilisation et de prévention concernant les incivilités et la violence dans le sport. Certains faits particulièrement violents ces derniers mois se sont déroulés hors de l'aire de compétition et notamment dans les tribunes. Afin de renforcer les messages d'information à l'attention des spectateurs, un nouveau document a été réalisé. Intitulé «avis du Préfet de Saône et Loire», il se présente sous forme d'un tract largement diffusé insistant notamment sur les suites judiciaires et pénales à l'encontre des auteurs d'injures racistes.

Ce document a été présenté à la presse **mercredi 11 mars 2009** par **Christian CHASSAING**, directeur de cabinet du préfet, et **Christian DURAFOUR**, directeur départemental de la jeunesse et des sports.



AVIS du PREFET DE SAONE ET LOIRE

Vous venez assister à une rencontre sportive pour soutenir votre équipe préférée.

De grands stades mais aussi des enceintes sportives plus modestes connaissent ponctuellement des événements malheureux allant de l'injure jusqu'à toutes sortes de violences tant entre particuliers qu'à l'encontre des arbitres.

Cette situation inacceptable justifie l'engagement des pouvoirs publics.

Il est rappelé que :

- Les injures à caractère raciste constituent un délit ;
- Les arbitres sont chargés d'une mission de service public et, à ce titre, protégés par la loi du 23 octobre 2006.

Pour votre information, outre les violences, sévèrement réprimées, les délits à l'encontre des arbitres et les injures raciales sont punissables d'emprisonnement et de fortes amendes.

Des rencontres sportives seront observées par des agents ou officiers de police judiciaire afin d'identifier les auteurs d'infractions passibles de poursuites devant les juridictions pénales.

Nous vous souhaitons de passer un agréable moment au cours de cette rencontre, dans la bonne humeur et le respect de tous.

Mars 2009

ne pas jeter sur la voie publique

Fair-Play et Lutte contre les incivilités dans le sport.

L'USEP 71, répondant ainsi à une demande préfectorale, a contribué à l'élaboration d'un livret contenant des parcours sportifs, une banque de questions sur la thématique du fair-play, un certificat valorisant les comportements exemplaires des enfants, ainsi qu'une affiche promouvant l'esprit sportif.

Ce document a été réalisé en partenariat avec les services de l'Etat (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, Inspection Académique), le Comité Départemental Olympique et Sportif, ainsi que le Comité de Saône-et-Loire de l'Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair-Play.

Des affiches sont à votre disposition à la maison des Sports et à la Direction Départementale.

L'ACTIVITE SPORTIVE

rencontrer les autres
rester en bonne santé
découvrir de nouvelles disciplines
développer et maîtriser son corps

Afin que le **SPORT** reste une **FÊTE**, je suis un sportif exemplaire

Respectueux des autres

Maître de moi en toutes circonstances

Loyal dans le sport comme dans la vie

Saône et Loire - Janvier 2009